



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Gabriel Kolly

2015-CE-156

Modification de la loi sur la radio et la télévision

I. Question

La campagne pour les votations du 18 juin sur la modification de la loi sur la radio et la télévision donne lieu à de multiples prises de position dans le canton de Fribourg (réf. les articles dans la presse).

Cette situation m'amène à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat.

1. Le canton a-t-il soutenu financièrement Billag lors de son installation à Fribourg ? Si oui, veuillez préciser la nature et les montants ?
2. Quelles sont les retombées fiscales pour le canton de Fribourg depuis que l'entreprise Billag est établie dans notre canton ?

22 mai 2015

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le député Gabriel Kolly souhaite savoir si l'entreprise Billag SA a été soutenue financièrement dans le cadre de son implantation à Fribourg. Il souhaite également connaître les retombées fiscales pour le canton de la présence de Billag SA à Fribourg.

La société Billag SA est établie dans le canton de Fribourg depuis 1999. Elle y emploie 173 collaborateurs, dont 135 établis dans le canton.

Le Conseil d'Etat répond aux questions du député Kolly de la manière suivante :

1. *Le canton a-t-il soutenu financièrement Billag lors de son installation à Fribourg ? Si oui, veuillez préciser la nature et les montants ?*

Au niveau financier, la société Billag SA n'a reçu aucune aide directe dans le cadre de son établissement à Fribourg. La Promotion économique a accompagné l'entreprise dans sa recherche de locaux afin de favoriser son implantation.

2. *Quelles sont les retombées fiscales pour le canton de Fribourg depuis que l'entreprise Billag est établie dans notre canton ?*

Les informations liées à la fiscalité étant soumises au secret fiscal, le Conseil d'Etat ne peut pas les exposer publiquement. Il tient toutefois à relever que la société Billag SA est soumise à l'impôt sur le bénéfice et le capital au même titre que les autres personnes morales.

Le Conseil d'Etat souhaite également rappeler que Billag SA emploie de nombreuses personnes à temps partiel, notamment des mères de famille, permettant ainsi à des familles de compléter leurs revenus mensuels et à un nombre important d'étudiants de financer leur cursus.

7 septembre 2015